



COMMUNE DE DONNELOYE
CONSEIL GENERAL

3EME EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU 29 JUIN 2021

La séance est conduite par le Président Monsieur Gilbert Gavillet

Le Conseil Général de Donneloye

- vu le préavis municipal no 03/2021 et ses annexes présenté par la Municipalité
- entendu le rapport de la commission des Finances et de Gestion
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

d'accepter le préavis municipal no 03/2021

- 1. d'adopter le projet de règlement concernant les émoluments administratifs en matière de constructions**
- 2. de conditionner l'entrée en vigueur dudit règlement à l'approbation du surveillant des prix**

Le Président :

Gilbert Gavillet



la secrétaire :

Murielle Jaquier